

## MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE Séjour ski Du dimanche 27 janvier au vendredi 1er février 2019

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

Date limite de remise des offres : jeudi 7 juin 2018 à 12h

### ➤ *Séjour de ski alpin dans les Hautes Alpes*

**Arrivée** : dimanche après midi

**Départ** : vendredi après le déjeuner

**Dates du séjour** : du dimanche 27 janvier au vendredi 1er février 2019.

**Les dates du séjour ne sont pas modifiables.**

**Nombre de participants** : 46 élèves de 5<sup>ème</sup> (12 ans) et 5 professeurs accompagnateurs dont 4 professeurs d' Education Physique et Sportive

### DESCRIPTIF DES PRESTATIONS

*Les prestations demandées sont les suivantes :*

- **hébergement et pension complète (petit déjeuner, déjeuner, goûter, dîner)**

Caractéristiques de l'hébergement :

- hébergement à moins de cinq minutes des pistes à pied
- chambre individuelle pour chaque accompagnateur
- présence d'une salle pour les activités au sein de l'hébergement

Fournir un document de présentation de l'hébergement.

- **forfait de remontées mécaniques (5 jours)**
- **40 h de cours de ski assurées par deux moniteur ESF selon le planning suivant :**  
Lundi, mardi, mercredi et jeudi :
  - 2,5 heures assurées par 2 moniteurs de 9h30 à 12h
  - 2,5 heures assurées par 2 moniteurs de 14h à 16h30
- **quatre moniteurs ESF (deux heures le vendredi pour passage des tests ESF)**
- **location du matériel de ski alpin et casques par un prestataire à proximité de l'hébergement. Le matériel sera mis à disposition dimanche après-midi.**

- **transport aller/retour en car grand tourisme répondant à la réglementation en vigueur à la date du voyage. (départ le dimanche matin et retour le vendredi après le déjeuner, préciser les horaires et l'itinéraire).Inclure les frais de péages, de parking et de restauration du chauffeur**
- **repas d'arrivée du dimanche soir et déjeuner avant départ du vendredi à intégrer dans l'offre**
- **Caractéristiques de la station : située dans les Hautes Alpes, altitude bas des pistes 1600m (minimum), le domaine skiable devra comporter au moins quatre pistes pour les débutants, facilement accessibles. L'offre devra fournir une fiche technique sur la station.**
- **Assurance annulation individuelle pour les 46 élèves et assurance annulation groupe**

Tous les frais liés à la bonne réalisation du voyage devront être pris en charge par le titulaire du marché et inclus dans son offre. Il ne devra rester aucun frais devant être réglé directement par les élèves ou les accompagnateurs.

Aucun dédommagement de quelque nature que ce soit ne pourra être proposé aux accompagnateurs.

L'entreprise candidate devra disposer des agréments nécessaires à l'organisation de voyages scolaires et les fournir avec sa proposition.

Le délai de validité des offres est fixé au 31 octobre 2018.

Le candidat reconnaît avoir pris connaissance du présent cahier des charges

Signature du responsable habilité et cachet de l'entreprise